

# I - ACCOMPAGNER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

## I.2 - Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, avec une attention particulière aux plus fragiles.

### EJ 1.2.1 - ENGAGER AVEC LES PARTENAIRES UN TRAVAIL DE RECENSEMENT DES OFFRES ALTERNATIVES

#### DIAGNOSTIC

Il n'existe pas à ce jour une lecture précise de l'offre de loisirs spécifiquement déployée en direction des publics fragiles et notamment des zones où la prise en compte de ces besoins doit être prioritaire.

Toutefois, au-delà de l'offre en Accueils de Loisirs, il existe une offre de loisirs alternative accessible à tous, du type « Animations de quartier », qui s'inscrit dans un parcours d'accompagnement des familles vers une offre de loisirs de droit commun.

#### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agit de mieux connaître l'offre de services spécifique existante par territoire et de favoriser son développement sur les territoires non couverts et identifiés comme étant prioritaires. Cette offre est dite "spécifique" lorsqu'elle s'attache à répondre aux publics vulnérables (bas revenus, enfants porteurs de handicap, etc.).

#### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Recenser les offres de loisirs de proximité et identifier les territoires non pourvus

#### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

#### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse et leurs représentants locaux
- ➔ Au niveau des territoires : élus, partenaires locaux (bailleurs sociaux et associations de proximité) et gestionnaires concernés

#### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Accompagner l'appel à projets FPT sur les animations dites «de proximité»
- ➔ Mettre en réseau les animateurs oeuvrant au sein des Accueils de Loisirs de proximité ou mettant en œuvre des animations de proximité régulières sur les territoires

#### ACTION 1

- ➔ Engager avec les partenaires un travail de recensement des offres alternatives type «Animations de Quartier» ou «Loisirs en pieds d'immeuble sur les Quartiers Politique de la Ville» (notamment via l'axe 4 «Territoires prioritaires» de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)) organisées annuellement et qui s'inscrivent dans une logique d'accompagnement des familles vers une offre de droit commun.

#### ACTION 2

- ➔ Promouvoir l'axe 4 de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) en animation de proximité à compter de 2021 pour les territoires identifiés comme prioritaires par la Commission Enfance-Jeunesse.

#### ACTION 3

- ➔ Mettre en place des séances d'échange de pratiques en 2022 (voir Axe stratégique 3 du présent volet).

#### ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2021   ➔ Action 2 : 2021   ➔ Action 3 : 2022

#### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

##### ➔ Prendre en compte dans l'Observatoire Enfance-Jeunesse l'état des lieux des animations de proximité :

- Nombre d'offres recensées de types «Animation de Quartier» et « Loisirs en pieds d'immeuble », co-financées par la Caf du Rhône (Prestation de Service Ordinaire (PSO) ou par l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) axe 4 « Territoires prioritaires ») en QPV et hors QPV

- ➔ Diagnostic local effectué sur les territoires prioritaires permettant de connaître l'offre de services, les modalités d'accompagnement et les évolutions souhaitées sur l'axe 4 de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT)